



**Le Kremlin
Bicêtre**

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Objet : Note de synthèse à destination des citoyens retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2024 du budget principal de la ville

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du compte administratif 2024 du budget principal de la ville, en retraçant les informations financières essentielles, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale pour l'exercice budgétaire N-1 et retrace ainsi l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2024.

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel de la Ville. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il faut noter qu'il existe, parallèlement au compte administratif, un compte de gestion qui constitue la restitution des comptes du comptable public. Le compte de gestion est également présenté à l'assemblée délibérante. Le conseil municipal peut ainsi s'assurer, par ce double contrôle, de l'identité des valeurs entre ces deux documents qui retracent la même comptabilité.

A la différence des budgets qui doivent afficher un équilibre parfait entre les prévisions de recettes et de dépenses votées, les balances du compte administratif indiquent le résultat, déficitaire ou excédentaire.

D'ailleurs, une fois le compte administratif adopté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation définitive des résultats. Ces derniers ont été intégrés au budget de l'année, dans le cadre du budget primitif.

Le compte administratif 2024 du budget principal de la ville a été approuvé le 19 juin 2025 par le conseil municipal.

Le résultat global 2024 :

Le résultat global (ou final) ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser (opérations commencées au 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	53 861 742,10	6 760 676,40	60 622 418,50
Dépenses de l'exercice	49 790 716,67	7 157 468,64	56 948 185,31
Résultat de clôture	4 071 025,43	- 396 792,24	3 674 233,19

	Fonctionnement		Investissement		Total
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Résultat de clôture		4 071 025,43	396 792,24		3 674 233,19
Restes à réaliser			2 884 965,29	1 500 000,00	- 1 384 965,29
Résultat global		4 071 025,43	3 281 757,53	1 500 000,00	2 289 267,90

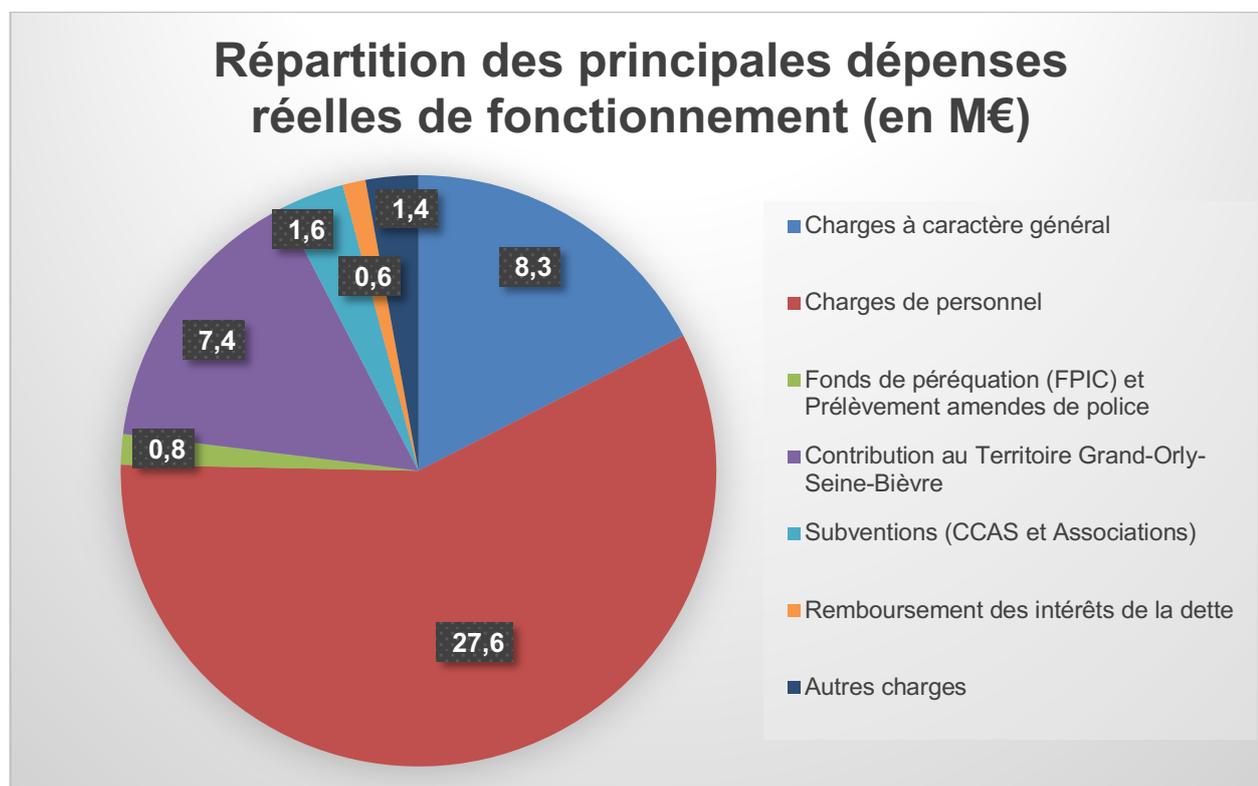
Le résultat global est donc positif (2,3 M€).

L'excédent 2024 constaté en section de fonctionnement et le déficit 2024 constaté en section d'investissement sont intégrés au budget 2025.

Présentation du compte administratif par section :

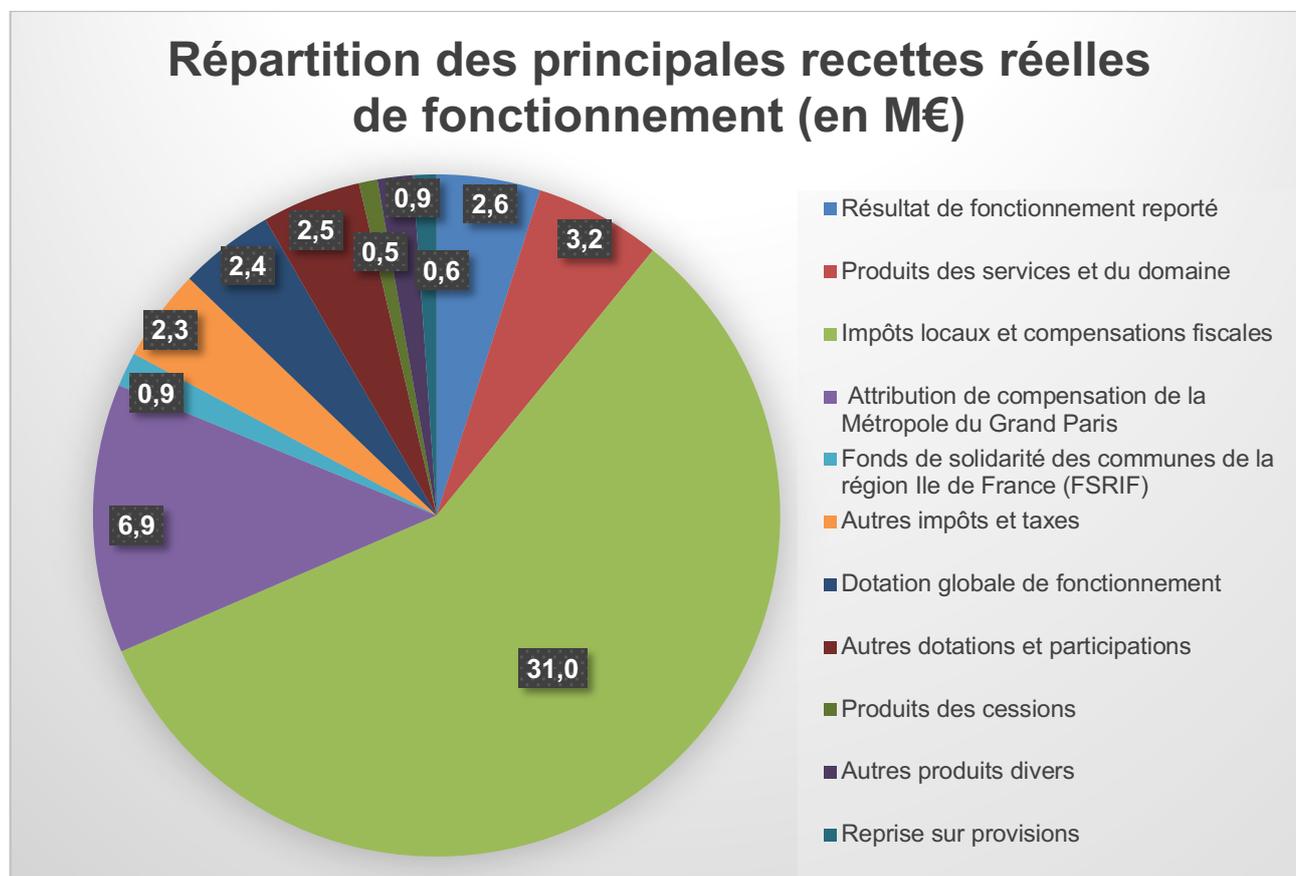
- 1. La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux (charges de personnel, entretien et fluides des bâtiments, fournitures, subventions....).



Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueils de loisirs...), aux produits des cessions.

Il faut noter qu'en 2024, la ville a repris une provision pour un montant de 590 896 €.

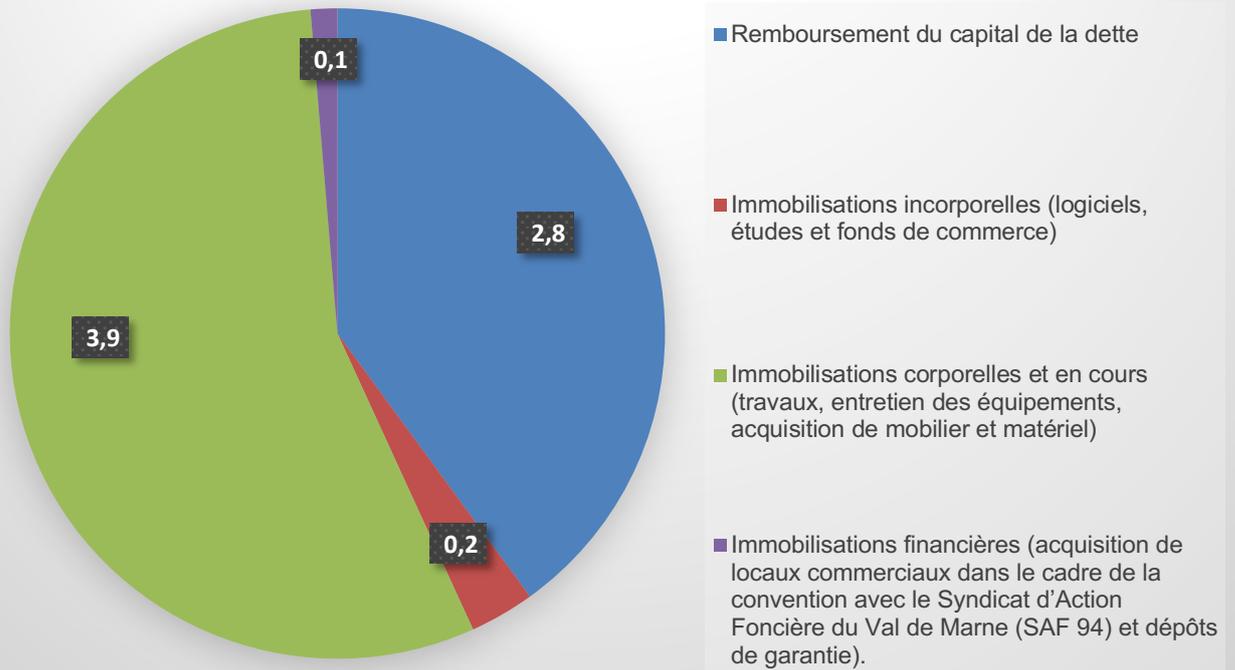


- 2. La section d'investissement (qui a vocation à entretenir le patrimoine et à lancer de nouveaux projets pour préparer l'avenir) :

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

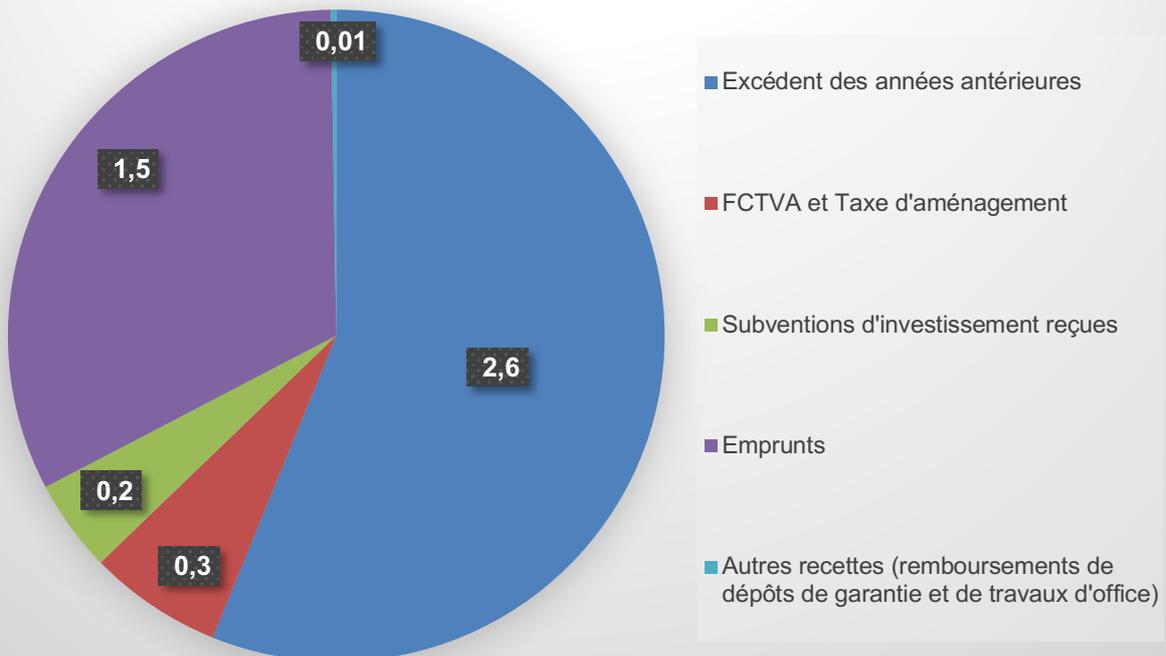
En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux. Ces dépenses comprennent également le remboursement du capital de la dette.

Répartition des principales dépenses réelles d'investissement (en M€)



En recettes d'investissement, on trouve principalement : l'excédent des années antérieures, les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

Répartition des principales recettes réelles d'investissement (en M€)



Principaux ratios :

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1947.78
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2090.78
3	Dépenses d'équipement brut / population	169.62
4	Encours de dette / population (2) (3)	979.76
5	DGF / population	73.61
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	57.89%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.69%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	8.11%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	46.86%
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	6.00%

De plus, au compte administratif 2024 :

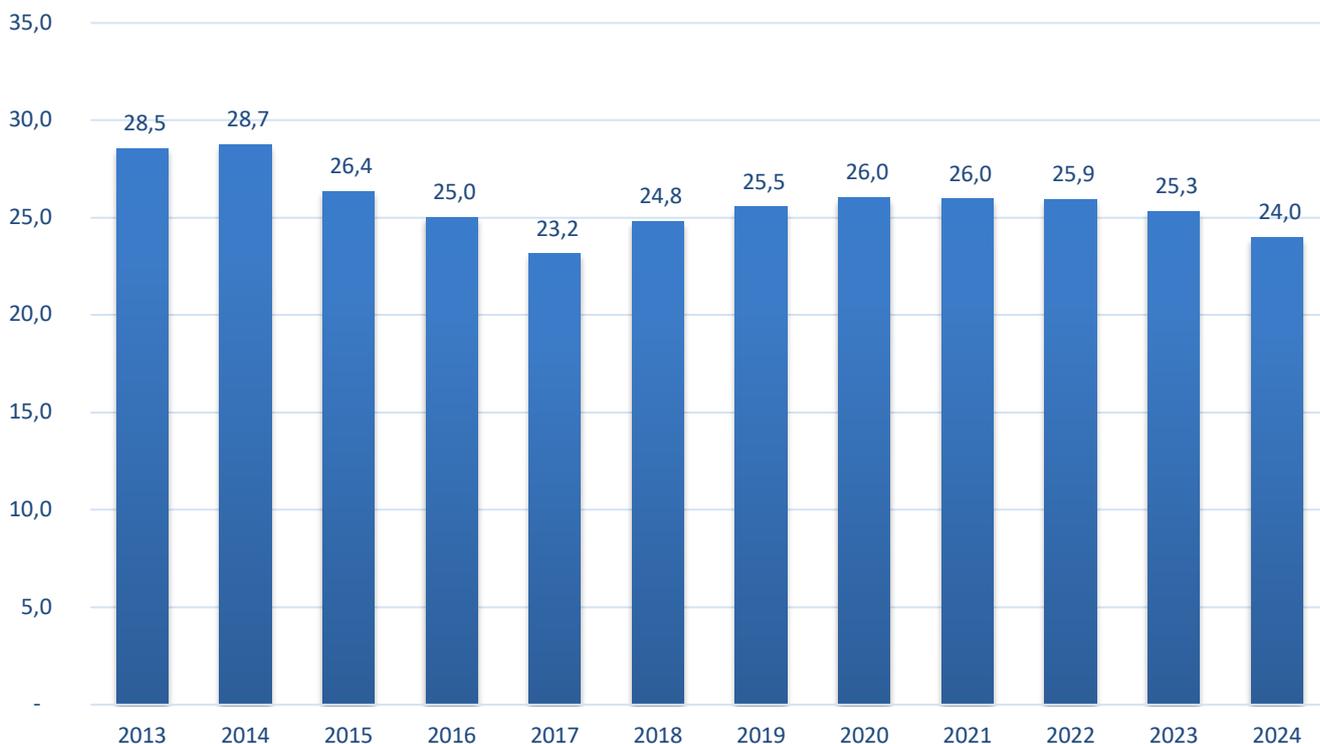
- l'épargne brute est de 3 034 661 €,
- le taux d'épargne brute est de 6,0 %,
- la capacité de désendettement est de 7,9 ans,
- l'épargne nette est de 202 759 €.

En 2024, la commune présente des ratios de gestion satisfaisants. Ils se situent dans le cadre des seuils préconisés.

L'endettement :

En 2024, la Ville a contracté un emprunt de 1 500 000 € auprès de la Banque Postale, pour une durée de 20 ans, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 3,49 %.

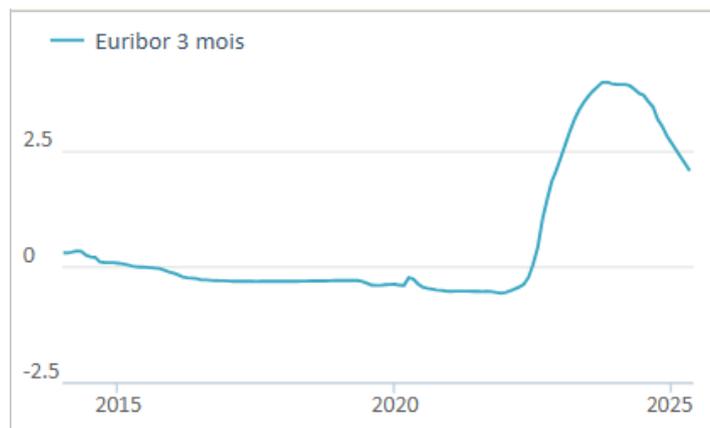
Evolution de l'encours de dette au 31 décembre (en millions d'euros), entre 2013 et 2024 :



En 2024, l'encours de dette est en baisse par rapport à 2020.

La Ville a pu bénéficier de taux très bas ces dernières années. Or, depuis 2022 les taux d'intérêt ont connu une forte hausse. Ils ont atteint un pic fin 2023, puis ont amorcé une baisse au cours de l'année 2024 :

Evolution des taux d'intérêt entre 2014 et 2024 :



Réalisé au compte administratif 2024, concernant la dette :	
Frais financiers	592 335,73 €
Remboursement en capital de la dette	2 831 901,21 €
Nouveaux emprunts	1 500 000,00 €

Pour consulter le rapport détaillé transmis au conseil municipal : <https://www.kremlinbicetre.fr/ma-ville/la-mairie/conseil-municipal/les-deliberations-du-conseil-municipal/>